

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1962 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Bersi Milouda

Date de naissance : 01/01/1974

Adresse : 55 cité Salim Bouzrika

Tél. : 06 75 18 3995 Total des frais engagés : 118,40 t.2000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ROUH Mohammed
Ophtalmologiste
Rés. Zinoune 1 Rue Mansour Addahbi
Appt 2, Etage 1 - Mohammedia
Tél. : 05 23 30 44 20

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09/09/2022

Nom et prénom du malade : DERSI Rihab Age : 58

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Bozrika Le : 21/09/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/19/29	15		200 D.H.	Dr BOUH Mohammed Ophthalmologiste Zinoune 1 Rue Mansour Addahbi B.P. 2, Etage 1 - Mohammédia Tél : 05 23 30 44 20
19/29	Consult		Consult	Dr BOUH Mohammed Ophthalmologiste Zinoune 1 Rue Mansour Addahbi B.P. 2, Etage 1 - Mohammédia Tél : 05 23 30 44 20

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie de la Famille Dr EDDASSUCH Hayane Tél. 0537745555	08/09/22	118.40 2037387

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

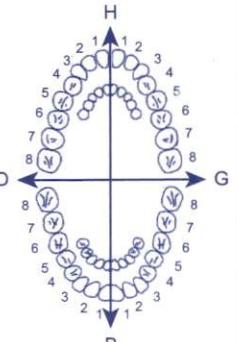
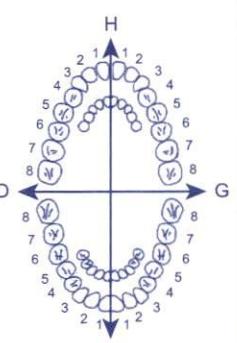
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE LE DEAU CON Bd Moudi Boukta Bichou Casablanca - Tél : 05 25 21 59 09	18/09/22					4000.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS	
	H	25533412 00000000 35533411	G		
	21433552 00000000 11433553				
	B				
(Création, remont, adjonction)	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
DATE DU DEVIS				DATE DE L'EXECUTION	
DATE DE L'EXECUTION					

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ROUH Mohammed
Ophtalmologiste



الدكتور الروح محمد

أخصائي أمراض وجراحة العيون

* Ancien Ophtalmologiste à l'Hôpital 20 Août

* طبيب العيون سابقاً بمستشفى 20 غشت

* Ancien Médecin Chef du Service d'Ophtalmologie
à l'Hôpital Moulay Abdellah.

* رئيس مصلحة طب العيون بمستشفى مولاي
عبد الله سابقاً.

Mohammadia Le : 09/09/2022 المحمدية في

DERS: Dibashi

24, 60

AS

1. Fuchs all

3pt x 2,1; x 15.

20,80

1

2. Fuchs glb

73,0 App. sur x 45

AS

3. Vitreous all

3pt x 41 x 15

AS

1 118,40

Dr. ROUH Mohammed
Ophtalmologiste
Zinoune 1 Rue Mansour Addahbi
Appt. 2 Etage 1 - Mohammed
Tél. : 05 23 30 44 20

إقامة زينون 1 زنقة منصور الذهبي الطابق الأول الشقة 2 - المحمدية

Rés. Zinoune 1 Rue Mansour Addahbi Appt. 2 Etage 1 - Mohammed

Tél. : 05 23 30 44 20

2023-06

361

LOT



Indications: Vitadrop® provides relief to stressed and tired eyes, effectively helping patients complain of irritation, dryness, burning, redness, eye strain, blurred vision, and prolonged computer work, as well as for TV watching, as conforming, having a poor posture, staying up late, or sleeping less than recommended. Vitamin B12 is also present in the formula to help levels of the vitamin in the eye film, protecting and restoring eye film to stressed and fatigued users. The product contains the precursor of Vitamin B12 (Cyanocobalamin), but it does not contain either cobalt or methylcobalamin.

Warnings: The user of Vitadrop® is responsible with respect of contact lenses. The lens wearer must remove his/her contact lenses before applying the drops. **Dosage:** See the patient information leaflet. **Storage:** Store below 25 °C and away from direct sunlight.

VITADROP®
SOLUTION OPTIQUA
APASANTE A BASE D'AQUE
HYALURONIQUE ET
DE VITAMINE B12

LES YEUX EN CAS DE FATIGUE
OU D'IRRITATION OCULAIRE

10ml

+OXYD™
+PROTECTOR™

4 030571 005025

Date: 27/09/2019

Conditionnement: Flacon de 10 ml avec

épandoir et seringue état

Précaution: à conserver à l'abri du soleil.

Composition: Hyaluronate de sodium 0,1 %, Protecto®, chlorure de calcium 0,1 %, Protector®, chlorure de magnésium B12, hydratante, chlorure de sodium, vitamine B12, chlorure de sodium, chlorure de potassium, DMSO 0,06 %, eau distillée.

Marqueur/Fabricant:
Dr. Schäfer-Ammann, Chem.-Pharm. Fackel
Büro für Arzneimittel, Raum 05-173, D-1338 Berlin
Rungsdorf, Dr. Schäfer-Ammann GmbH
Aldrichstr. 15, 5000 Köln 11
Austria, Monaco

Produit commercialisé par:
Dr. Schäfer-Ammann B12 Saline Oculaire,
Porto, Portugal, Doyr® 0,06% Brûlé.
water.

CE 0483

STERILE A

10ml

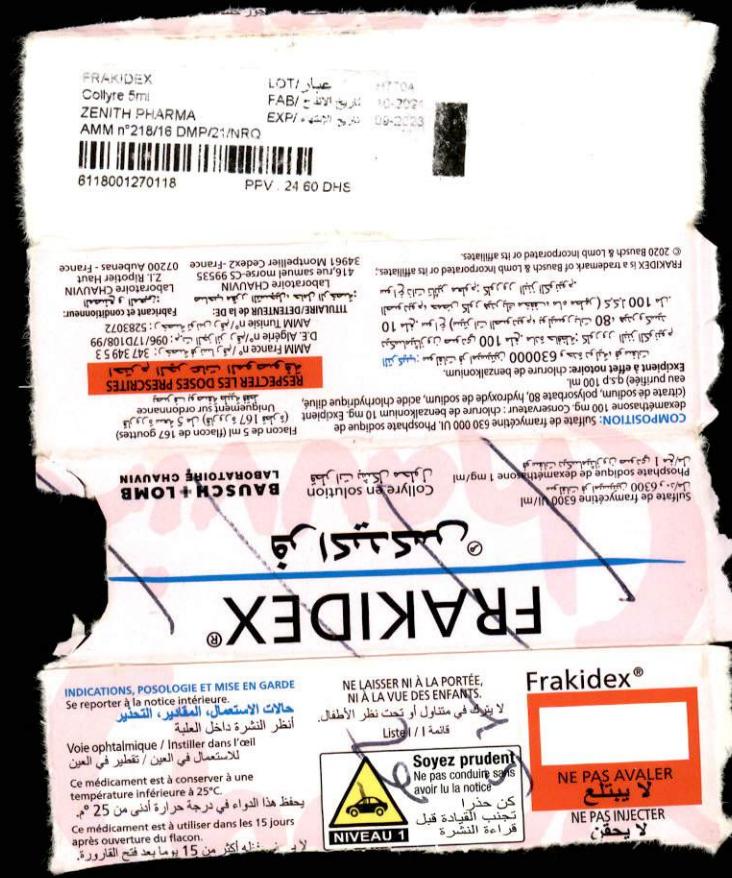
+OXYD™
+PROTECTOR™

Composition: Sodium Hyaluronate 0,1% +Protector® (Glycom Chitosan, Glycolic Acid, Lycoperdon, Glucosidase, Hesperidin, Ascorbic Acid, Vitamin B12, Sodium Chloride).

Protects and Refreshes
Solutions
Stressed or Tired Eyes

Manufactured by:
Dr. Schäfer-Ammann, Chem.-Pharm. Fackel
Büro für Arzneimittel, Raum 05-173, D-1338 Berlin
Rungsdorf, Dr. Schäfer-Ammann GmbH
Aldrichstr. 15, 5000 Köln 11
Austria, Monaco, Doyr® 0,06% Brûlé.
water.

KHMAPHARMA
P.V.C
73.00 DH



Dr. ROUH Mohammed
Ophthalmologist



الدكتور الروح محمد
أخصائي أمراض وجراحة العيون

* Ancien Ophthalmologist at l'Hopital 20 Août

* Ancien Médecin Chef du Service d'Ophthalmologie
at l'Hopital Moulay Abdellah.

* طبيب العيون سابقاً بمستشفى 20 غشت

* رئيس مصلحة طب العيون بمستشفى مولاي
عبد الله سابقاً.

Mohammadia Le : ١٣١٠٩١٢٠٢٩ المحمدية في ٢٩

DERSI Nihouch.

Lts ✓
 $DC = +2,25 (-0,25 \Delta -93')$
 $DC = +2,50 (-0,50 \Delta -89')$

Dr. ROUH Mohammed
Ophthalmologist
Rés. Zinoune 1 Rue Mansour Addahbi
Appt. 2, Etage 1 - Mohammedia
Tél. : 05 23 30 44 20

Nihouch
Vues stéréo

OPTIQUE LE BEAU COIN
Bld Moudi Boukta Flac (II) N°70
Casablanca - Tél: 06 25 27 25 92

إقامة زينون 1 زنقة منصور الذهبي الطابق الأول الشقة 2 - المحمدية

Rés. Zinoune 1 Rue Mansour Addahbi Appt. 2 Etage 1 - Mohammedia

Tél. : 05 23 30 44 20

Optique Le Beau Coin



Facture

N°: 6811

Casablanca, le : 28/09/2022

Mr (e) : DERSI Mileda.

<i>N° de Nomenclature :</i>		
<i>Docteur :</i>	Roudy Mohammed	
<i>Monture :</i>	Optique	₦ 700,00 ₣
<i>Verre :</i>	Organiques pour vision	
<i>VL :</i>	de loin	₦ 1300,00 ₣
<i>OD :</i>	+ 2,25 / - 0,25 à 93 [°]	
<i>OG :</i>	+ 2,50 / - 0,50 à 89 [°]	
<i>VP :</i>		OPTIQUE LE BEAU COIN Bd Moudiboukita Bloc (J) N°70 Casablanca Tél : 06 25 27 25 92
<i>OD :</i>	/	
<i>OG :</i>	/	
	Total	₦ 2000,00 ₣
<i>Arrêtez la présente Facture à la somme du :</i>	Dix mille ₦ 00 ₢	<u>espèces</u>

Bd Moudiboukita Bloc (J) N° 70 Korea - Casablanca - Tél : 06 25 27 25 92

Patente N°36612797 - IF : 50791172 - R.C : 335648 - INPE : 001719172 - ICE : 01790060000087